

DEVOIRS FAITS

Groupe de travail DSDEN 40

13 septembre 2017

Collège Jean Moulin Saint Paul lès Dax

Source

Tout savoir sur DEVOIRS FAITS
Vademecum à destination des principaux de collège

eduscol.education.fr/devoirs-faits Août 201

Le programme Devoirs faits

Objectif : proposer aux élèves, volontaires, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs

- **Prolongement** du travail fait en classe.
- **Travail individuel**, taille des groupes fixée en fonction des tâches à accomplir
- Leçons, exercices et travaux écrits ; exercice de la mémoire et du sens de l'analyse
- **Possibilité d'être aidé**

Principes d'organisation

- **Il revient à chaque collège de fixer les modalités** de mise en oeuvre de Devoirs faits : discutées en conseil pédagogique, présentées en CA.
- Devoirs faits est pris en charge par
 - les professeurs et CPE,
 - les personnels administratifs,
 - les assistants d'éducation (sur la base du volontariat)
 - des associations répertoriées.

Objectifs

Devoirs faits doit permettre aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève :

- Quel est le sens des devoirs, au regard notamment du travail réalisé en classe ?
- Que permettent-ils de consolider ?
- Qui les prescrit ?
- Quelle quantité de travail représentent-ils et selon quelle périodicité ? Quels sont les types de tâches proposées aux élèves (application, mémorisation, production, etc.)

1/ Améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs

2/ Rendre explicites les objectifs des devoirs

3/ Moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie

1/ Principes pédagogiques

Trois axes pour guider la réflexion des équipes pédagogiques :

- Articuler devoirs faits et travail réalisé en classe ;
- Convenir des modalités de travail dans les groupes d'élèves concernés ;
- Préciser le rôle de l'(des) adulte(s) dans le groupe, ou en appui de celui-ci.

1/ Premier temps, en amont, dans la classe

- **C'est dans la classe que l'apprentissage se fait prioritairement,**
- Devoirs choisis en fonction des progressions pédagogiques et des diagnostics
- Il est proposé des **exercices diversifiés et différenciés**
- **Objectifs des devoirs explicités** : mémorisation, exercices d'application, situations de réinvestissement ; les éléments à mémoriser et les méthodes de travail à mobiliser sont indiquées
- **Outils d'apprentissage numériques** pouvant être proposés en appui

2/ La prise en charge pédagogique des élèves **pendant** le temps des devoirs

- Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire, mais bien d'un **temps dédié à la réalisation des devoirs**, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe
- **Retour fait** aux élèves, sur le niveau d'atteinte des objectifs et leur niveau de maîtrise.
- Favoriser **l'autonomie** des élèves :
 - possibilité de laisser les élèves organiser leurs modalités de travail ;
 - expliciter les objectifs d'apprentissage, aider l'élève à formaliser les enjeux du travail à faire,
 - faire prendre conscience à l'élève de la manière dont il travaille, dont il mémorise, organise sa pensée, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté,
 - encourager la coopération entre élèves (petits groupes, tutorat d'élèves).

3.1/ **Après**, le travail personnel à la maison

- **Penser l'articulation entre Devoirs faits et le temps de travail personnel, d'approfondissement ou de lecture à la maison.**
- **Veiller à la liaison entre Devoirs faits et les familles**
 - informer celles-ci de ce qui est réalisé et de s'assurer de la coordination avec ce qui pourra ensuite être approfondi par l'élève sous la supervision de sa famille. **Le suivi des apprentissages de l'élève par sa famille demeure indispensable pour le progrès des élèves.**

3.2/ **Après**, Le retour dans la classe : vers une plus-value du programme

Devoirs faits

- transmission fluide des informations utiles à chacun
- Retour au professeur de la classe, sur les difficultés récurrentes qui nécessitent une reprise en classe.
- Faire réfléchir les élèves sur les apports de ce travail personnel
- Prévoir un lien explicite entre Devoirs faits et les évaluations permettant
- le programme « Devoirs faits » est au service de la progression des élèves.

Page 11 : trois préconisations formulées par la conférence nationale d'orientation sur le travail personnel des élèves du 20 octobre 2016, à l'attention des enseignants pour engager l'élève dans son travail personnel au sein de la classe (*Préparer la classe en choisissant les manières d'engager les élèves dans le travail intellectuel / Faire la classe en développant des gestes professionnels favorables à l'engagement des élèves dans le travail intellectuel / Pratiquer l'évaluation formative*)

2/ PILOTER L'ÉLABORATION DU PROJET ET SA MISE EN OEUVRE

Un **pilotage explicite**, une **coordination étroite des différents intervenants** et une **supervision pédagogique** de l'accompagnement des élèves

- ✓ Le **pilotage** revient aux équipes de direction : articulation entre les différents temps ; action importante du projet d'établissement.
- ✓ réflexion sur le travail personnel de l'élève par le **conseil pédagogique** ; analyse partagée par les **professeurs principaux** ; espaces dédiés à Devoirs faits dans l'établissement ; accompagnement des **corps d'inspection**

- ✓ désignation d'un **coordonnateur du programme** (fonction éligible, après avis du conseil d'administration, au versement d'indemnités pour missions particulières). Avec le concours du **CPE**, le référent veille à l'articulation avec les programmes de soutien, mis en place par les collectivités locales ou les associations hors de l'établissement.
- ✓ La **supervision pédagogique** de l'accompagnement des intervenants non enseignants relève des enseignants : présence effective d'enseignants volontaires à certains moments de Devoirs faits, expertise disciplinaire et pédagogique.
- ✓ Le suivi du travail personnel des élèves est une des missions du **conseil de classe** : bilan sur le travail personnel des élèves, qu'ils participent au programme Devoirs faits ou non.

3/ ORGANISER Devoirs faits DANS L'ETABLISSEMENT

- **des horaires adaptés** : plages vacantes dans l'emploi du temps, pause méridienne, études de fin d'après-midi, possibilités après échanges avec la collectivité territoriale compétente.
- Les acteurs de Devoirs faits :
 - Les **professeurs** (*HSE réglementées par le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950*)
 - Les **autres personnels** : professeur documentaliste, personnels administratifs, assistant social, psychologue, infirmier peuvent aussi intervenir (*rémunérés - décrets n° 2012-871 du 11 juillet 2012 ou n° 1996-80 du 30 janvier 1996.*)
 - Les **AED** dans le cadre de leur temps de service soit hors temps de service (*rémunérés en heures supplémentaires, imputées sur le même budget que celles effectuées par les enseignants.*)
 - Les volontaires en **service civique** recrutés directement par le ministère
 - Les **associations** (convention en annexe)

4/ CONDUIRE LES SÉANCES

- La nature des travaux demandés
- Les finalités possibles des devoirs¹
 - Les devoirs de pratique : renforcement des acquisitions
 - Les devoirs de préparation : anticipation des acquisitions
 - Les devoirs de poursuite : réemploi ce qui a été vu dans d'autres situations.
 - Les devoirs de réflexion
- L'organisation du groupe
- Modalités de travail des élève
- Encadrement d'une séance Devoirs faits par l'enseignant de la classe :

**Tableau page 15 précisant le rôle du professeur
avant, pendant, après la séance**

5/ LES APPORTS DU NUMÉRIQUE

- Banques de ressources numériques éducatives (BRNE), outils développés par le Cned
- Éduquer les élèves au respect de la propriété intellectuelle
- Aider les élèves à construire des stratégies de travail s'appuyant sur des pratiques numériques développées en dehors du cadre scolaire

6/ LA RELATION AVEC LES FAMILLES

- Présenter dans le cadre de la liaison école/collège, le programme Devoirs faits
- Permettre aux parents d'être des accompagnateurs et des acteurs plus efficaces de la scolarité de leurs enfants en privilégiant l'information sur Devoirs faits (horaires, intervenants, modalités, etc
- Permettre aux parents d'être mieux informés sur les ressources de l'établissement : CDI, outils utilisés, manuels scolaires, etc.
- Apporter aux parents une meilleure connaissance des programmes du collège, des progressions utilisées par les enseignants, de leurs attentes
- Mettre en place un temps de rencontre avec des parents volontaires pour échanger sur les conditions de mise en œuvre de Devoirs faits.

7/ FORMATION DES INTERVENANTS

Organisation et contenus des modules de formation définis dans les académies, au plus près des besoins des intervenants.

Chaque fois que cela est possible, formation réalisée au niveau de l'établissement ou du bassin.

- Comprendre le cadre de travail de l'élève dans l'établissement et à l'extérieur
- Construire des compétences d'accompagnement
- Prendre part à un projet d'accompagnement de l'élève

8/ LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

L'élève en situation de handicap, qui est volontaire, peut pleinement bénéficier de Devoirs faits.

Dans ce cas, le programme doit être pris en compte dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) notamment si la participation de l'élève engage le recours à du matériel pédagogique adapté ou une extension du temps d'accompagnement par un personnel chargé d'aide humaine.

ANNEXES

- Annexe 1 RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
- Annexe 2 MODÈLE DE CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DU programme DEVOIRS FAITS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT
- Annexe 3 EXEMPLE DE COURRIER D'INFORMATION À DESTINATION DES PARENTS
- Annexe 4 GUIDE POUR UN INTERVENANT DÉBUTANT
- Annexe 5 ÉCLAIRAGE SUR L'AIDE MÉTHODOLOGIQUE
- Annexe 6 BANQUES de RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE (BRNE)

Merci de votre attention

Merci de votre implication dans la
mise en œuvre du programme

DEVOIRS FAITS